

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-183

Lecture Publique

Enlèvement et recyclage des collections
retirées de l'inventaire des Médiathèques
de Roannais Agglomération

Convention avec Valorise

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	07 JUIN 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L2123-1 et R.2122-8 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment les compétences facultatives « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » d'une part et « Action culturelle – Lecture publique » d'autre part ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000,00 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoirs précitée ;

Vu la décision du Président du 27 février 2020 définissant les conditions de régulation des collections des Médiathèques de Roannais Agglomération, notamment le désherbage des documents périmés ;

Considérant que les documents périmés qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un don auprès de structures partenariales doivent être retirés des collections des Médiathèques de Roannais Agglomération et recyclés, en vertu des engagements environnementaux, sociaux et économiques de Roannais Agglomération ;

Considérant que l'équipement préalable de ces collections ne permet pas de les intégrer dans les modalités de collecte des déchets ménagers opérée par Roannais Agglomération ;

Considérant que Valorise, association d'insertion actrice d'un développement local durable, pour un partenariat environnemental, social et économique, est en capacité de traiter la collecte et le recyclage des ouvrages retirés des collections des Médiathèques de Roannais Agglomération ;

DECIDE

- De confier à l'association Valorise la collecte et le recyclage des documents retirés des collections des Médiathèques de Roannais Agglomération ;
- D'approuver la convention avec l'association Valorise pour la prestation précitée ;
- De préciser que cette convention prend effet du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, pour un montant forfaitaire de 1 600 € net, auquel s'ajoute un coût de prestation de 100 € par tonne ;
- Dire que la dépense est prévue au budget 2023 et sera soumise au budget 2024.

Par délégation du Conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

